

DÉCRET N° 2020 – 310 DU 17 JUIN 2020
portant nomination de quinze (15) sous lieutenants au
grade de lieutenant.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 90-16 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- vu la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2016-415 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu le décret n° 2018-234 du 13 juin 2018 portant nomination de cent vingt-sept (127) élèves officiers d'active aux grades de sous-lieutenant, lieutenant et capitaine ou homologue ;
- vu l'arrêté n° 2019-1093/MDN/MISP/DC/SGM/CJ/DAF/SRHDS/SA/032SGG19 du 11 septembre 2019 portant création d'une commission de vérification des dossiers de nomination dans le premier grade d'officier ;
- vu le rapport n° 2019-01/Commission-sup/arrêté/n° 2019-1093/MDN/MISP du 27 novembre 2019 portant conclusions des travaux du comité de supervision ;
- sur proposition conjointe du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,

DÉCRÈTE

Article premier

Les sous-lieutenants dont les noms suivent sont nommés au grade de lieutenant pour compter des dates indiquées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit de :

N°	NOM ET PRENOMS	FORCE D'APPARTENANCE	GRADE	DATE DE PRISE D'EFFET
1.	ADAM Riyade	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2015
2.	BOUKARI Idayatou	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} juillet 2017
3.	TCHINTEO Mali	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
4.	TIOBA R. Julien	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
5.	VITCHOEDO Benjamin	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
6.	QUENUM Apollinaire Louis	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
7.	POH Sabi Joseph	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
8.	FABI K. Mélon	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
9.	ADAM Daouda	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
10.	HAZOUNME Alexandre	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
11.	DJOWAKOU-TOVIHO Dotou	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
12.	BOCO F. Olivier	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} octobre 2017
13.	TOTOHOU C. Gaston	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} juillet 2018
14.	OROU SIMIN SE Y. Chabi	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} juillet 2018
15.	AGBLO Constant	Ex-Gendarmerie nationale	Lieutenant	1 ^{er} juillet 2018

Article 2

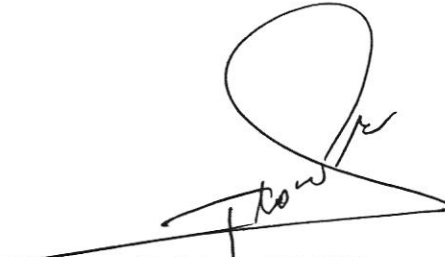
Les nominations ci-dessus prononcées donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

Article 3

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 17 juin 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

Le Ministre délégué auprès du Président de
la République, chargé de la Défense Nationale,



Fortunet Alain NOUATIN

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; HCJ : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MDN : 2 ; MISP : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 21 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 15 ; JORB : 1.